

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ANSE**

Séance du 11/05/2026

OBJET : Désignation des délégués et suppléants du conseil municipal pour constituer le collège électoral des élections sénatoriales du 27 septembre 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 28

Nombre d'exprimés : 28

Date convocation : Décret 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, salle du Conseil Municipal, le cinq juin deux mille vingt-six à dix-neuf heures, sous la présidence de Daniel POMERET, Maire.

Etaient présents :

Daniel POMERET, Jean-Luc LAFOND, Liliane BLAISE, Luc FERJULE, Nathalie HERAUD, Max DURMARQUE, Xavier FELIX, Linda BEGGUI, Philippe GERARDIN, Christophe MONTANTEME, Virginie ETOURNEAU, Elodie BENAULT, Carine RANSEAU, Gilles DESCHAMPS-LAMARCHE, Marie-Pierre PELISSE, Eric FRÉBET, Roseline MHARI AGOURRAME, William FOULETIER, Marlène CHAUTAIN, Denis CADORET, François GONDELMANN, Agata FIORENZA, Nils MOULIN, Mylène DELEGLISE

Absent excusé :

Emmanuelle SCHARFF donne pouvoir à Liliane BLAISE

Karim MOYENIN OUARDI donne pouvoir à Philippe GERARDIN

Elodie TEILLERE donne pouvoir à Elodie BENAULT

Violette DECHANET donne pouvoir à Linda BEGGUI

Pierre REBUT est excusé

Secrétaire de séance : Jean-Luc LAFOND

Vu le décret n°2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs

Vu les articles L283 à L293 et R 139-1 à R.148 du code électoral

Vu la circulaire ministérielle NOR :INTP2611651C du 6 mai 2026 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et à l'établissement du tableau des électeurs sénatoriaux ;

Vu l'arrêté préfectoral n°69-2026-05-26-00002 du 26 mai 2026 relatif au mode de scrutin, au nombre de délégués, délégués supplémentaires et suppléants à élire par les conseils municipaux ainsi qu'au mode de scrutin applicable dans le cadre de la constitution du collège électoral de l'élection des sénateurs du 27 septembre 2026,

Vu les deux listes déposées par les conseillers municipaux dans les délais impartis,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le nombre de délégués et suppléants à élire pour la commune de Anse sera le suivant :

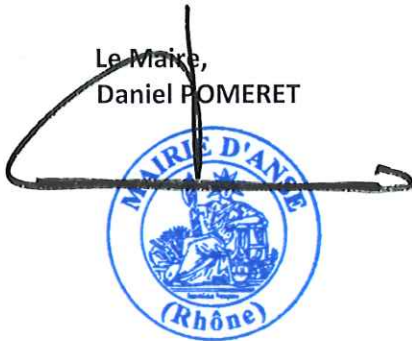
- 15 délégués à élire
- 5 suppléants à élire.

Sans qu'il n'y ait eu de débat, conformément au code électoral,

Résultats du scrutin

Nom de la liste	Nombre de sièges obtenus pour les délégués	Nombres de sièges obtenus pour les suppléants
Anse naturellement	15	5
Ans'Emble autrement	2	0

Le Maire,
Daniel POMERET



Le secrétaire
Jean-Luc LAFOND